



Publication le - 6 MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-009

L'an **deux mille vingt**, le **18 Février**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 février 2020**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme VATAN, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme LACOUR, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme LAROCHE à M. DAMBRINE, Mme ROBIN-CHAUVOT à Mme LACOUR, M. DUBOIS à Mme DUBOIS, M. REVERCHON à M. COIGNET, Mme POIRIER à M. MORAND, M. BENEDIT à Mme DESABRE jusqu'à son arrivée à 18h35.

Etaient absents : M. MOTTAIS

Monsieur DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur Friaud, premier adjoint expose que la fourrière animale est une obligation légale pour toutes les communes. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants.

Aussi la ville, après négociation, a décidé de souscrire au contrat de prestations en lien avec le Refuge de Thiernay pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 fixant le montant forfaitaire annuel à 1,10 € TTC par habitant.

La souscription de ce contrat de prestations de service assure la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique à la fourrière animale légale.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Ce dossier a été examiné en commission des Finances du 10 février dernier.

C'est pourquoi, Monsieur Friaud propose d'approuver la convention à intervenir avec le Refuge de Thiernay et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27/02/2020

